

TABLEAU DES BONNES PRATIQUES PRÉPARATION ET RÉPARATION

PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour toutes interventions

Masque antipoussière de classe FFP3S

VEHICULES LEGRS

OPERATION	MOYENS DE PROTECTION	COMMENTAIRES
Dépose de la roue	Nettoyage préalable eau basse pression + détergents biodégradables	Débolonneuse à échappement d'air postérieur nécessaire
Démontage du tambour	Nettoyage préalable eau basse pression + détergents biodégradables de la surface du tambour Aspiration à l'intérieur du tambour ouvert	Prévoir bac de récupération Aspirateur filtre « absolu »
Démontage des mâchoires garnies	Nettoyage préalable eau basse pression + détergents biodégradables	Dérivetage avec aspiration Prévoir bac de récupération
Ouverture des emballages	Avec précaution pour éviter la dispersion des poussières	Transport des garnitures neuves : production de poussières dans l'emballage

SITES D'INFORMATION

DTE : Direction du Travail et de l'Emploi, <http://www.dtenc.gouv.nc>.

EPA : United States Environment Protection Agency, <http://www.epa.gov/asbestos>.

INRS : informations amiante, <http://www.inrs.fr>.

POIDS LOURDS ET ENGIN

OPÉRATION	MOYENS DE PROTECTION	COMMENTAIRES
Dépose de la roue et du tambour	Nettoyage préalable eau basse pression + détergents biodégradables	Débolonneuse à échappement d'air postérieur Dérivetage avec aspiration
Démontage des mâchoires garnies	Nettoyage préalable eau basse pression + détergents biodégradables	Prévoir bac de récupération Dérivetage avec aspiration
Ouverture des emballages	Avec précaution pour éviter la dispersion des poussières	Transport des garnitures neuves : production de poussières dans l'emballage
Usinage des mâchoires garnies	Machine à rectifier avec captage des poussières à la source Nettoyage de la pièce	Dans pièce à part de l'atelier

CONTACTS

ARA : Association des Réparateurs Automobile. Tél. 27.36.49, email : ara@mls.nc.

CAFAT : M. Maurice Liwon, chef de service prévention accidents du travail. Tél. 25.58.19, email : mliwon@cafat.nc. (Subventions pour équipements de protection collectifs).

DTE : Dr Gaëlle Rivière, médecin inspecteur du travail. Tél. 27.55.72 (standard), email : gaelle.riviere@gouv.nc.

SMIT : Votre médecin du travail pourra vous conseiller et vous renseigner. Tél. 35.23.52 (standard).



L'AMIANTE DANS LES GARAGES

L'amiante est une fibre minérale naturelle. Les poussières d'amiante inhalées se déposent dans les poumons et sont responsables de **maladies graves du poumon et de la plèvre (enveloppe des poumons), notamment de cancers**. L'apparition des symptômes et de la maladie survient entre 10 à 40 ans après le début de l'exposition.

**LE TABAGISME AUGMENTE
CONSIDÉRABLEMENT LE RISQUE DE
DÉVELOPPER UNE MALADIE DUE À
L'EXPOSITION AUX FIBRES D'AMIANTE**

COMMENT SAVOIR SI LES MATÉRIAUX CONTIENNENT DES FIBRES D'AMIANTE ?

La distinction entre matériaux sans amiante et avec amiante n'est pas possible à l'œil nu.

Les poussières d'amiante dans l'air ne sont pas visibles à l'œil nu.

Les matériaux étiquetés « sans amiante » ou « asbestos free » en sont dépourvus.

POURQUOI LES MÉCANICIENS SONT-ILS SPÉCIFIQUEMENT CONCERNÉS ?

FREINS, EMBRAYAGES ET AMIANTE :

L'arrêté du 22 février 2007 concernant l'interdiction d'importation, de vente et d'utilisation d'amiante sous toutes ses formes comporte une dérogation jusqu'au 31 décembre 2011, pour les véhicules automobiles d'occasion, poids lourds, engins de tous types mis en circulation avant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté (J.O.N.C. 27 février 2007).

Pour les véhicules d'occasion qui ont bénéficié d'une opération de remplacement des freins ou de l'embrayage, il subsiste un doute.

LE RISQUE AMIANTE VA PERSISTER DANS LES GARAGES ENCORE QUELQUES ANNÉES.

FREINS, EMBRAYAGE SANS AMIANTE - LES FIBRES DE REMPLACEMENT :

D'autres fibres, synthétiques, ont remplacé les fibres d'amiante (fibres de carbones, fibres céramiques réfractaires, fibres de verre, de roche...).

Il faut insister sur les fibres céramiques réfractaires classées cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) et très irritantes pour la peau (**on les retrouve aussi dans les pots catalytiques, les renforts de piston**).

Restons prudents !

DES MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES SONT INDISPENSABLES POUR LIMITER LES NIVEAUX D'EXPOSITION DANS LES GARAGES POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN.



SOURCES D'EXPOSITIONS LES PLUS FORTES LES PRATIQUES DANGEREUSES A ÉVITER

DEPOUSSIERAGE DES FREINS :

Soufflage à air comprimé.

Soufflage après application d'un nettoyant pour freins.

Nettoyage des freins avec un pinceau, ou un chiffon mouillé ou sec.

Lavage initial au jet d'eau à haute pression.

Lavage par fontaine mobile de solvant : toxicité connue des solvants.

USINAGE, PONÇAGE DES MACHOIRS :

Sciage, perçage, ponçage, fraisage sans aspiration des poussières à la source.

NETTOYAGE DES LIEUX DE TRAVAIL :

Balayage à sec, aspirateur classique. La soufflette ne doit pas être utilisée pour le nettoyage des postes de travail.

RECOMMANDATIONS

DEPOUSSIERAGE DES FREINS : DES GARNITURES, DU TAMBOUR OU DU DISQUE :

Procédure pour les mécaniciens effectuant plus de 5 remplacements de freins ou embrayages par semaine :

Enceinte à pression négative avec système d'aspiration très haute densité avec fenêtre de visualisation.

Ou à défaut nettoyage avec un dispositif mobile de pulvérisation d'eau à basse pression additionnée d'un détergent universel biodégradable. Prévoir un captage des eaux usées dans un bassin adapté.

Procédure pour les mécaniciens effectuant moins de 5 changements de freins ou embrayages par semaine :

Utilisez une bouteille munie d'un spray capable de délivrer une fine brume d'eau à basse pression, additionnée de détergent

biodégradable, puis essayez les organes de freins ou d'embrayage à l'aide d'un chiffon.

MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE

NETTOYAGE DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : Les transporter dans un sac imperméable et les laver séparément des autres vêtements. Idéalement, faire effectuer le lavage dans une société de nettoyage spécialisée dans un sac étiqueté.

Les vestiaires seront équipés de douches et au minimum d'armoires à double compartiment.

NETTOYAGE DES LIEUX DE TRAVAIL :

Utilisez un aspirateur professionnel avec filtre haute efficacité pour les particules (H.E.P.A). Utilisation d'une laveuse ou à défaut nettoyage humide de l'atelier.

NE MANGEZ PAS, NE FUMEZ PAS ET NE BUVEZ PAS À PROXIMITÉ DE VOTRE POSTE DE TRAVAIL.

SURVEILLANCE MÉDICALE SPÉCIALE

Vous faites partie des travailleurs potentiellement exposés à l'inhalation de poussières d'amiante. Les mécaniciens de garages se retrouvent dans la section 3 du chapitre III : « Activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante » de la délibération n°211/CP du 15 octobre 1997 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Votre médecin du travail décidera des modalités particulières du suivi médical.

DÉCHETS

Les éléments de friction sur les véhicules anciens pour lesquelles aucune traçabilité n'est possible (fournisseurs, pays de fabrication), doivent être considérés comme des matériaux contenant des fibres d'amiante et gérés comme indiqué sur le site de la DTE rubrique actualités : « **L'amiante : comment gérer vos stocks en toute sécurité** ».

Dans les autres cas, pour se préserver des poussières des matériaux de substitution, nous vous conseillons de regrouper ces déchets dans un local approprié et de les mettre dans un double sac imperméable en attente de leur enlèvement.

